

Nombre de membres dont le
Bureau est composé : 60

Présent(s) : 41

Représenté(s) : 7

Votant(s) : 48

Excusé(s) : 12

Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE
DU GRAND REIMS

SEANCE DU LUNDI 19 MARS 2018

Le lundi 19 mars 2018 à dix-huit heures trente, le Bureau Communautaire régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 13 mars 2018, s'est réuni au Pôle territorial Champagne Vesle, 18 rue du Moutier à Gueux sous la présidence de M. Alain TOULLEC.

Étaient présents :

M. Patrice BARRIER, Mme Katia BEAUJARD, M. Jean-Pierre BELFIE, M. Bertrand BOILLY, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Philippe CAUSSE, M. Daniel CHARTIER, M. Alain DE CEULENEER, M. Gilles DESOYE, M. Yves DETRAIGNE, M. Thomas DUBOIS, Mme Fatima EL HAOUSSINE, Mme Evelyne FRAEYMAN-VELLY, M. Jean-Louis GADRET, M. Pierre GEORGIN, Mme Anne-Marie GERMAIN, M. Jean-Jacques GOUAULT, M. Michel HANNOTIN, M. Serge HIET, M. Alain HIRAULT, M. Guy LECOMTE, M. Eric LEGER, M. Jean-Paul LEMOINE, M. Frédéric LEPAN, M. Alain LESCOUET, M. Pierre LHOTTE, M. Pascal LORIN, Mme Colette MACQUART, M. Jean MARX, M. Guillaume MICHAUX, M. Patrice MOUSEL, Mme Annie PERRARD, M. Guy RIFFÉ, M. Jean-Marc ROZE, M. Philippe SALMON, M. Alphonse SCHWEIN, M. André SECONDÉ, M. Alain TOULLEC, Mme Elizabeth VASSEUR, M. Vincent VERSTRAETE, M. Alain WANSCHOOR

Étaient représenté-e-s :

M. Francis BLIN a donné pouvoir à Katia BEAUJARD, M. David CHATILLON a donné pouvoir à Jean-Marc ROZE, M. Eric KARIGER a donné pouvoir à Jean-Paul LEMOINE, M. Yannick KERHARO a donné pouvoir à Pierre GEORGIN, M. Arnaud ROBINET a donné pouvoir à Jean-Pierre BELFIE, Mme Catherine VAUTRIN a donné pouvoir à Alain TOULLEC, M. Claude VIGNON a donné pouvoir à Patrice MOUSEL

Étaient excusé-e-s :

M. Xavier ALBERTINI, M. Patrick BEDEK, M. Marcel BENCIVENGO, M. Cédric CHEVALIER, M. Bruno COCHEMÉ, M. Dominique DECAUDIN, M. Guy FLAMAND, M. Jean-Pierre FORTUNÉ, M. Damien GIRARD, M. Michel HUTASSE, M. Franck NOEL, Mme Claudine ROUSSEAU

Secrétaire : Jean-Jacques GOUAULT

Vice Secrétaire : Annie PERRARD

Votes :

Pour : 48 Contre : 0 Abstention : 0

**COMMUNE DE VERZY
PLAN LOCAL D'URBANISME
DÉFINITION DES MODALITÉS DE CONCERTATION**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.103-3, L.104-2 et suivants, R.104-8 et suivants, L.153-31 à L.153-35,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion-extension-transformation en communauté urbaine de la Communauté d'agglomération de Reims Métropole, de la Communauté de communes Beine-Bourgogne, de la Communauté de communes Champagne Vesle, de la Communauté de communes du Nord Champenois, de la Communauté de communes Fismes Ardre et Vesle, de la Communauté de communes de la Vallée de la Suippe, de la Communauté de communes des Rives de la Suippe, de la Communauté de communes Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims et des communes d'Anthenay, Aougny, Bligny, Brouillet, Chambrecy, Chaumuzy, Cuisles, Jonquery, Lagery, Lhéry, Marfaux, Olizy-Violaine, Poilly, Pourcy, Romigny, Sarcy, Tramery et Ville en Tardenois,

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Reims approuvé le 17 décembre 2016,

Vu la délibération n° CC-2017-7 du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 donnant délégation au Bureau communautaire pour définir les modalités de concertation dans le cadre des révisions ou modifications du PLU,

Vu la délibération n°2015/16 du Conseil municipal de Verzy du 24 février 2015 prescrivant l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme,

Vu la délibération n°01/2017 du Conseil municipal de Verzy du 7 février 2017 donnant l'accord au Grand Reims pour la poursuite et l'achèvement des procédures d'évolution du PLU,

Vu la délibération n° CC-2017-107 du Conseil communautaire du 27 mars 2017 acceptant la poursuite et l'achèvement des procédures du PLU De Verzy,

Vu la délibération n° 2018/02 du Conseil municipal de Verzy du 6 février 2018 précisant les objectifs communaux du PLU de la commune et les modalités de la concertation préalable,

Considérant la nécessité d'associer pendant toute la durée de l'élaboration du projet de PLU, les habitants et les usagers dans le cadre d'une démarche de concertation,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de définir les modalités de concertation suivantes concernant le PLU de Verzy, à savoir :

- publication dans le bulletin communal des informations se rapportant au PLU et à son état d'avancement,

- mise à disposition du public en mairie de tous les documents relatifs au PLU enrichi au fur et à mesure de son avancement,
- mise à la disposition du public en mairie d'un cahier destiné à recueillir les observations de la population.

Pour extrait conforme au registre des décisions du Bureau
Communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

**Pour la Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims,
Par délégation,**

Pierre GEORGIN

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 21 mars 2018 et de la réception en Préfecture le 21 mars 2018.

Identifiant : 051-200067213-20180319-78538-DE-1-1

